

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :</b> .....	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>FINANCES :</b> .....	<b>2</b>
2.1.	Approbation des comptes de gestion 2021 de la ville et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la Maison Pluridisciplinaire de santé et de la piscine .....	2
2.2.	Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Ville et des budgets annexes	3
2.2.1.	Approbation du compte administratif 2021 du budget ville.....	3
2.2.2.	Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe eau.....	4
2.2.3.	Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement.....	5
2.2.4.	Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire	5
2.2.5.	Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe piscine.....	6
2.3.	Affectation des résultats 2021 du Budget Ville et des budgets annexes .....	7
2.3.1.	Affectation des résultats du budget ville .....	7
2.3.2.	Affectation des résultats du budget annexe de l'eau .....	8
2.3.3.	Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement.....	9
2.3.4.	Affectation des résultats du budget annexe de la maison pluridisciplinaire de santé.....	9
2.4.	Vote des taux d'imposition 2022 .....	10
2.5.	Approbation des budgets primitifs 2022 de la ville et des budgets annexes .....	11
2.5.1.	Approbation du budget primitif de la ville (annexe n°1) .....	11
2.5.2.	Approbation du budget primitif du budget annexe de l'eau .....	12
2.5.3.	Approbation du budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif .....	13
2.5.4.	Approbation du budget primitif du budget annexe de la Maison Pluridisciplinaire de Santé	14
2.5.5.	Approbation du budget primitif du budget annexe de la piscine .....	14
2.6.	Subventions de fonctionnement 2022 aux associations .....	15
2.7.	Autorisation de signature de conventions annuelles avec l'ALB, la MJC et le CSC .....	17
2.8.	Bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'année 2021.....	17
2.9.	Cotisation 2022 pour éclairage public .....	18
<b>3.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE :</b> .....	<b>18</b>
3.1.	Logelia – demande de cautionnement d'emprunt .....	18
<b>4.</b>	<b>URBANISME :</b> .....	<b>19</b>
4.1.	Acquisition foncière .....	19
4.2.	Emplacement réservé .....	19
<b>5.</b>	<b>ENVIRONNEMENT :</b> .....	<b>20</b>
5.1.	Modification des statuts du syndicat d'eau potable du sud charente .....	20

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoints. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

*Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendra de signer, en plus de la feuille d'éarmagement, les feuilles de signature du vote des comptes administratifs et du vote des budgets.*

## 1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Pas de décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal

## 2. FINANCES :

### 2.1. Approbation des comptes de gestion 2021 de la ville et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la Maison Pluridisciplinaire de santé et de la piscine

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion du budget ville et des budgets annexes Eau, Assainissement, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Piscine, établis par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part, sur la tenue des comptes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente.

Adopté

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services font la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs des budgets de la ville et des budgets annexes.  
 Cette présentation n'appelle pas de questions de la part du Conseil Municipal.

Pour le vote des comptes administratifs du budget de la ville et des budgets annexes, Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Madame Françoise DELAHAYE, adjointe au Maire.

## 2.2. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Ville et des budgets annexes

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal examinera l'ensemble des comptes administratifs de la Ville. Il sera alors demandé, sous la présidence du doyen de l'assemblée :

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- De voter et d'arrêter les résultats définitifs des comptes administratifs pour l'année 2021 tels que résumés ci-dessous.

### 2.2.1. Approbation du compte administratif 2021 du budget ville

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget principal Ville 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 465 920,10€	0,00 €	63 578,29 €	0,00 €	1 529 498,39 €
Opérations de l'exercice	1 699 512,47 €	1 407 191,28 €	3 409 146,05 €	3 882 147,02 €	5 108 658,52 €	5 289 338,30 €
<b>TOTAUX</b>	1 699 512,47 €	2 873 111,38 €	3 409 146,05 €	3 945 725,31 €	5 108 658,52 €	6 818 836,69 €
Résultats de clôture	0,00 €	1 173 598,91 €	0,00 €	536 579,26 €	0,00 €	1 710 178,17 €
Restes à réaliser	1 366 710,00 €	475 440,00 €			1 366 710,00 €	475 440,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 066 222,47 €	3 348 551,38 €	3 409 146,05 €	3 945 725,31 €	6 475 368,52 €	7 294 276,69 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €	282 328,91 €	0,00 €	536 579,26 €	0,00 €	818 908,17 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs des comptes administratifs pour l'année 2021 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ

2.2.2. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe eau

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe eau 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		596 092,10 €	0,00 €		0,00 €	596 092,10 €
Opérations de l'exercice	431 124,80 €	249 498,14 €	112 125,32 €	276 386,77 €	543 250,12 €	525 884,91 €
<b>TOTAUX</b>	431 124,80 €	845 590,24 €	112 125,32 €	276 386,77 €	543 250,12 €	1 121 977,01 €
Résultats de clôture		414 465,44 €	0,00 €	164 261,45 €	0,00 €	578 726,89 €
Restes à réaliser	132 600,00 €	0,00 €			132 600,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	563 724,80 €	845 590,24 €	112 125,32 €	276 386,77 €	675 850,12 €	1 121 977,01 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €	281 865,44 €	0,00 €	164 261,45 €	0,00 €	446 126,89 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs des comptes administratifs pour l'année 2021 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ

### 2.2.3. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe assainissement 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 681,42 €	0,00 €	0,00 €		88 681,42 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	566 868,65 €	306 993,00 €	228 760,86 €	329 521,41 €	795 629,51 €	636 514,41 €
<b>TOTAUX</b>	<b>655 550,07 €</b>	<b>306 993,00 €</b>	<b>228 760,86 €</b>	<b>329 521,41 €</b>	<b>884 310,93 €</b>	<b>636 514,41 €</b>
Résultats de clôture	348 557,07 €		0,00 €	100 760,55 €	247 796,52 €	
Restes à réaliser	6 976,00 €	0,00 €			6 976,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>662 526,07 €</b>	<b>306 993,00 €</b>	<b>228 760,86 €</b>	<b>329 521,41 €</b>	<b>891 286,93 €</b>	<b>636 514,41 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>355 533,07 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>100 760,55 €</b>	<b>254 772,52 €</b>	

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs des comptes administratifs pour l'année 2021 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ

### 2.2.4. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	231 980,49 €	0,00 €	0,00 €		231 980,49 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	178 247,96 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	188 908,90 €	233 993,07 €
<b>TOTAUX</b>	410 228,45 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	420 889,39 €	233 993,07 €
Résultats de clôture	232 773,26 €		0,00 €	45 876,94 €	186 896,32 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	410 228,45 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	420 889,39 €	233 993,07 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	232 773,26 €		0,00 €	45 876,94 €	186 896,32 €	

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs des comptes administratifs pour l'année 2021 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ

#### 2.2.5. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe piscine

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
<b>TOTAUX</b>	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
Résultats de clôture	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	

## 2.3. Affectation des résultats 2021 du Budget Ville et des budgets annexes

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

### 2.3.1. Affectation des résultats du budget ville

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	1 465 920,10 €		-292 321.19 €	1 366 710,00 €	-891 270,00 €	282 328,91 €
				Recettes		
Fonctionnement	663 578,29 €	600 000,00 €	473 000.97 €	475 440,00 €		536 579,26 €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>536 579,26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	500 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	36 579,26 €
Total affecté au c/ 1068 :	500 000,00
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

ADOPTÉ

### 2.3.2. Affectation des résultats du budget annexe de l'eau

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	596 022,10€		-181 626,66€	132 600,00€	-132 600,00€	281 865,44€
				0,00€		
FONCT	127 975,22€	127 975,22€	164 261,45€	Recettes		164 261,45€

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>164 261,45€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	164 261,45
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/ 1068 :	164 261,45
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

ADOPTÉ



### 2.3.3. Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses -6 976,00		
INVEST	-88 681,42		-253 875,65	0,00	-6 976,00	-355 533,07
FONCT	104 250,00	104 250,00	100 760,55	Recettes		100 760,55

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>100 760,55</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>100 760,55 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>0.00</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>100 760,55 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

### 2.3.4. Affectation des résultats du budget annexe de la maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00		
INVEST	-231 980,49		-792,77€	0	0,00	-232 773,26
FONCT	38 310,19	38 310,19	45 876,94	Recettes		45 876,94

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>45 876,94 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>45 876,94 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>45 876,94 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

#### 2.4. Vote des taux d'imposition 2022

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Comme chaque année, la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire est appelée à voter de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Considérant que la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

**Article 1er :** de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 41,94%
- Foncier non bâti : 46,37%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2022, la revalorisation nationale des bases a été fixée à + 3.40 %.

**Article 2 :** de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **2.5. Approbation des budgets primitifs 2022 de la ville et des budgets annexes**

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux suivants.

### **2.5.1. Approbation du budget primitif de la ville (annexe n°1)**

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de la Ville ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	3 374 850,00 €	3 855 850,00 €	3 560 810,00 €	1 906 211,09 €
<i>Reste à réaliser :</i>			1 366 710,00 €	475 000,00 €
<i>Propositions nouvelles :</i>	3 374 850,00 €	3 855 850,00 €	2 194 100,00 €	1 430 771,09 €
Opérations d'ordre	571 500,00 €	90 500,00 €	120 500,00 €	601 500,00 €
Résultat reporté				1 173 598,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 946 350,00 €</b>	<b>3 946 350,00 €</b>	<b>3 681 310,00 €</b>	<b>3 681 310,00 €</b>

ADOPTÉ

#### 2.5.2. Approbation du budget primitif du budget annexe de l'eau

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'eau ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	37 100,00 €	259 800,00 €	668 826,89 €	164 261,45 €
<i>Reste à réaliser :</i>			132 600,00 €	
<i>Propositions nouvelles :</i>	37 100,00 €	259 800,00 €	801 426,89 €	164 261,45 €
Opérations d'ordre	237 900,00 €	15 200,00 €	52 470,11 €	275 170,11 €
Résultat reporté				414 465,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>275 000,00 €</b>	<b>275 000,00 €</b>	<b>853 897,00 €</b>	<b>853 897,00 €</b>

ADOPTÉ

### 2.5.3. Approbation du budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	36 620,00 €	221 000,00 €	473 466,93 €	644 620,00 €
Reste à réaliser :			6 976,00 €	
<i>Propositions nouvelles :</i>	36 620,00 €	221 000,00 €	480 442,93 €	644 620,00 €
Opérations d'ordre	234 880,00 €	50 500,00 €	71 500,00 €	255 880,00 €
Résultat reporté			348 557,07 €	
<b>TOTAL</b>	<b>271 500,00 €</b>	<b>271 500,00 €</b>	<b>900 500,00 €</b>	<b>900 500,00 €</b>

ADOPTÉ

#### 2.5.4. Approbation du budget primitif du budget annexe de la Maison Pluridisciplinaire de Santé

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de la Maison Pluridisciplinaire de Santé ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	16 711,00 €	55 000,00 €	38 500,00 €	231 784,26 €
Reste à réaliser :			0,00 €	
Propositions nouvelles :	<i>16 711,00 €</i>	<i>56 200,00 €</i>	<i>38 500,00 €</i>	<i>231 784,26 €</i>
Opérations d'ordre	59 089,00 €	19 600,00 €	19 600,00 €	59 089,00 €
Résultat reporté			232 773,26 €	
TOTAL	75 800,00 €	75 800,00 €	290 873,26 €	290 873,26 €

ADOPTÉ

#### 2.5.5. Approbation du budget primitif du budget annexe de la piscine

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de piscine ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	101 651,00 €	101 651,00 €
Reste à réaliser : Propositions nouvelles :	<i>101 651,00 €</i>	<i>101 651,00 €</i>
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté		
<b>TOTAL</b>	<b>101 651,00 €</b>	<b>101 651,00 €</b>

ADOPTÉ

## 2.6. Subventions de fonctionnement 2022 aux associations

Rapporteur : Madame Florence SWISTEK, Adjointe au Maire

Hervé Renaud ne prend pas part au vote concernant la subvention attribuée à l'ALB en tant que membre du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2022 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Sub votées 2021	Demandes 2022	Montant Voté
ADMR -AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ALLIANCE FOOT 3B	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
AMICALE LAIQUE	15 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €
ASS BZX COMMERCANTS & PROFESSIONNELS	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASS.ANIMATION FOIRES & MARCHES	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASS.CYCLISTE 4B-AC4B	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
BARBEZIEUX AIKIDO CLUB CHARENTE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BARBEZIEUX BASKET BALL	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
BICLOU BARBEZILIEN	0,00 €	400,00 €	400,00 €
CAC COMITE ANIMATION CULTUR.	9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
CAGUILLES 16 MOTOCLUB	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL BARBEZIEUX	46 700,00 €	46 700,00 €	46 700,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL fluides	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Sub votées 2021	Demandes 2022	Montant Voté
CLUB NAUTIQUE BARBEZILIEN	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - UNITE LOCALE SUD-CHARENTE	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FOOTBALL CLUB DE ST-HILAIRE	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
FRATERNELLE ATHLETISME BZX BAR	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
LES BARBEZILIENS EN DELIRES	800,00 €	1 200,00 €	800,00 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
SPORTING CLUB BARBEZIEUX	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TENNIS CLUB BARBEZIEUX	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
UNION BARBEZIEUX JONZAC RUGBY	7 500,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
VIVRE ENSEMBLE	0,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL	138 750,00 €	154 150,00 €	140 700,00 €

ASSOC.NOUVELLES DEMANDES 2022	Sub votées 2021	Dde 2022	Montant Proposé
HANDBALL - BARBEZIEUX	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Sub votées 2021	Dde 2022	Montant Proposé
MJC - Gala de boxe	0,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Club Nautique - soutien handisport		500,00 €	500,00 €
FABB Octobre rose	350,00 €	350,00 €	350,00 €
CSC - Fêtes de Pâques	0,00 €	0,00 €	450,00 €
UBJ Barbezieux Jonzac - maintien 2021 en Fédérale II	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
ALLIANCE FOOT 3B - maintien 2021 en Régionale III	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €



TOTAL	4 350,00 €	1 500,00 €	6 300,00 €
-------	------------	------------	------------

Ces subventions ne seront versées qu'à réception :

- des statuts à jour,
- de la composition du bureau actualisé,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale.

M. Damien LANGLADE, Mme Florence SWISTEK membres du bureau du CAC, M. Jean-Yves GUITTARD, membre du bureau des cagouilles 16, M. Valentin GILLET, membre du bureau de l'association des commerçants, se sont retirés au moment de la délibération et du vote.

ADOPTÉ

## 2.7. Autorisation de signature de conventions annuelles avec l'ALB, la MJC et le CSC

Rapporteur : Mme SWISTEK Florence, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la contractualisation des subventions versées à l'Amicale Laïque Barbezilienne (ALB), à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et au Centre Socio Culturel (CSC).

ADOPTÉ

## 2.8. Bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'année 2021

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions réalisées pendant l'année 2021 sont les suivantes :

Référence cadastrale		Superficie	Adresse	Vendeur	Prix	Observations
Section	N°					
<b>BUDGET VILLE - ACQUISITION</b>						
327A	233	23m2	13 Peugemard	Mme CONSTANTIN	529.00€	Terrain pour pompe de relevage
AC	911	891m2	13 rue du four	EPF	280 000.00€	Ancienne poste
<b>BUDGET VILLE - CESSION</b>						
D	735	746 m2	Chez Raffenaud	Mme COSTERES	5€ M 2	Terrain
327 A	1045	722 m2	La Maladrie	M. DOURY	Euro symbolique	Chemin
<b>BUDGET EAU - ACQUISITION</b>						
NEANT						

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

– vu le bilan de l'année 2018 tel que défini ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2021.

ADOPTÉ

## 2.9. Cotisation 2022 pour éclairage public

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Considérant les nouveaux tarifs du SDEG :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve comme suit l'état des cotisations dues au SDEG, pour l'exercice 2022 :

Eclairage public- travaux neufs et entretien : délibération du 13 Décembre 2000 et convention du 20 Décembre 2000

ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Eclairage traditionnel	1029	21,45	22 072,05 euros
Eclairage LEDS	209	14,72	3 076,48 euros
Matériel autonome	4	21,45	85,80 euros

Eclairage public – installations sportives – travaux neufs et entretien : Délibération du 13 Décembre 2000 et convention du 27 Février 2001

ECLAIRAGE PUBLIC INSTALLATIONS SPORTIVES	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Puissance < à 1000 watts	0	24,12	0,00 euros
Puissance > à 1000 watts	66	96,52	6370,32 euros

(Montant total de la cotisation de l'éclairage public pour l'année 2022 du au SDEG Charente 31 604,65 euros (pour mémoire 2021 elle s'élevait à 29 946,93 €).

## 3. ADMINISTRATION GENERALE :

### 3.1. Logelia – demande de cautionnement d'emprunt

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Considérant la demande de Logélia pour la garantie d'emprunt pour la Réhabilitation de 29 Logements :

## **Article 1**

L'assemblée délibérante de la Commune de Barbezieux-St-Hilaire souhaiterait accordée sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 641 450, 00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 132535 constitué de 3 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité serait accordée à hauteur de la somme en principal de 410 362,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engagerait dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

## **Article3**

Le Conseil s'engagerait pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 641 450, 00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 132535 constitué de 3 lignes du prêt.

## **4. URBANISME :**

### **4.1. Acquisition foncière**

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, adjointe en charge de l'urbanisme

La Commune de Barbezieux- St-Hilaire souhaiterait acquérir la parcelle N°634 Section B d'une superficie de 5278 m<sup>2</sup> et la parcelle N°734 Section B de superficie de 2721 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit « Les Granges » pour un montant de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir la parcelle N°634 Section B d'une superficie de 5278 m<sup>2</sup> et la parcelle N°734 Section B de superficie de 2721 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit « Les Granges » pour un montant de 100 000 euros.
- De mandater Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

### **4.2. Emplacement réservé**

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, adjointe en charge de l'urbanisme

La parcelle cadastrée section AD n° 452 est frappée d'un emplacement réservé.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, dont le Plan d'Aménagement et de Développement Durable sera voté au mois de juin 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas reconduire cet emplacement réservé. Cette proposition est motivée par le fait qu'un projet privé sera réalisé dans le respect de la politique de revitalisation du centre bourg de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire l'emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée section AD n°452 afin que les projets privés se réalisent dans les meilleurs délais.

## 5. ENVIRONNEMENT :

### 5.1. Modification des statuts du syndicat d'eau potable du sud charente

Rapporteur : Monsieur Laurent BUZARD

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du syndicat d'eau potable du Sud Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 09 mars 2022, sur la modification des statuts. (Annexe 12)

Le secrétariat du syndicat a été transféré sur le site du futur siège administratif situé 12 Rue du Périgord – Saint Amant de Montmoreau – 16 190 MONTMOREAU depuis le 10 janvier 2022.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver sur la modification statutaire proposée afin de mettre à jour l'article 4 : siège du syndicat.

*La séance est levée à 21h00.*